

Département  
VENDÉE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Commune de  
SOULLANS

Séance du 21 novembre 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Date de la convocation du conseil : 7 novembre 2024  
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F. – PAILLER A.- BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. BONNEAU R. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à PAILLER A. - -Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. -

Mme ROUXEL, MM. BERTHOMÉ, TESSIER,

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2024.94 – Budget annexe « Lotissements » : reversement de l'excédent constaté au 31/12/2023 au budget principal**

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe « Lotissements » n'est pas encore clôturé du fait que le dernier lot du Lotissement « Les Olivettes », à savoir le lot 11 dédié à de l'habitat social n'est pas encore vendu mais a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire par Vendée Logement pour la construction de 8 logements.

Le budget annexe « Lotissements » présentant un excédent au 31 décembre 2023 de 240 000,00 €, Monsieur le Maire propose de le reverser au budget principal ce qui permettra d'alimenter en partie le budget annexe « Le Clos de la Scierie » dans le cadre de l'avance remboursable à effectuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le reversement de l'excédent du budget « lotissements » pour un montant de 240 000,00 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les différentes opérations comptables comme indiqué ci-dessus.

**VOTE :                    POUR : 23                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

Envoyé en préfecture le 30/11/2024

Reçu en préfecture le 30/11/2024

Publié le

ID : 085-218502847-20241121-DEL202411\_15-DE



Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

